

Aide à l'acquisition d'un dispositif ANC ou au raccordement au réseau public d'assainissement

CAP Nord Martinique accorde une aide financière pour la pose d'un dispositif de traitement l'ANC ou le raccordement au réseau public d'assainissement collectif. Cette aide est subordonnée à l'avis favorable du SPAN ou du service "Assainissement collectif" de l'EPCI. Le cumul de cette aide est possible avec l'A.A.H.



Propriétaire bailleur

Propriétaire occupant

Assainissement

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

CAP NORD Martinique - Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif de plus de 10 ans ou le raccordement au réseau public d'assainissement.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 60% du devis de vos travaux jusqu'à 6 000 €



En complément

Pièces justificatives

- ✔ Un courrier de demande d'aide adressé à l'attention du Président de CAP NORD MARTINIQUE
- ✔ Une pièce d'identité du demandeur
- ✔ L'avis d'imposition N-2
- ✔ Le mandat de versement à un tiers
- ✔ Le RIB du tiers
- ✔ Acquisition - Avis favorable du SPANC sur la conception du projet
- ✔ Acquisition - Devis signé des travaux par le demandeur et le tiers
- ✔ Acquisition - Plan de financement des travaux
- ✔ Acquisition - Notification de la subvention Etat-LBU ou ANAH
- ✔ Raccordement - Avis favorable de la demande de raccordement par le service assainissement
- ✔ Raccordement - Devis d'entreprise(s) pour les travaux de raccordements signé(s) des parties.

Liens utiles

- ✔ Démarches à réaliser auprès du SPANC de CAP Nord Martinique pour l'acquisition d'un dispositif ANC
- ✔ Démarches à réaliser auprès du service public de l'assainissement collectif de CAP Nord Martinique pour le raccordement au réseau public